

## Conseil communal du 12 mai 2014 – Mme NAGY

### Dossiers de M. l'échevin Ouriagli

- Accord de la section.

**Mme Nagy.**- Je souhaiterais intervenir sur le point 30 relatif au bâtiment de la Bourse et à la création d'un « Beer Temple ». Je m'interroge sur les options prises par le Collège. Le bâtiment dont question est extrêmement bien situé, au cœur du centre-ville, et sa visibilité est extraordinaire. Dans le montage proposé, le financement sera public (Beliris et Région). Le bâtiment constitue-t-il l'apport de la Ville dans ce projet ? Dans l'affirmative, quelle est la valeur de cette participation ?

En outre, ce projet profitera essentiellement aux grands groupes brassicoles. Les petits producteurs y seront-ils associés ? Cela ressemble davantage à une démarche commerciale qu'à un projet culturel.

Le Conseil pourrait-il être informé de l'étude de faisabilité de ce projet ?

Qui gèrera ce Musée de la bière ? Une convention existe-t-elle entre la Ville, la Région et les brasseurs ?

Initialement, il était prévu d'aménager une entrée latérale du côté des fouilles archéologiques, avec la construction d'une annexe. Ce projet, qui pose des questions d'ordre urbanistique, reste-t-il d'actualité ?

**M. Ceux.**- Je voudrais être sûr que le site archéologique reste accessible à ceux qui ne souhaitent pas visiter le Beer Temple.

**Mme Temmerman.**- Votre initiative repose sur une procédure négociée parce que « le projet est un cas exceptionnel qui ne permet pas une fixation globale préalable de tous les prix. Seule une négociation éventuelle permettra d'obtenir des offres comparables qui répondent au mieux aux objectifs du marché ». Par contre, le prix pèse 550 points sur 1.000. À quel moment définirez-vous les

critères de sélection ? Dès le départ ou en cours de négociation ?

Ensuite, ce marché englobe l'étude et la réalisation en une fois. La Commission royale des monuments et des sites (CRMS) vous avait suggéré de procéder en deux volets : d'abord un marché pour l'étude et, ensuite, un autre marché pour les travaux. Cette suggestion me semble pertinente, car ladite Commission émettra des avis et demandera des modifications en cours de procédure. Or il vous sera difficile d'évaluer les surcoûts éventuels qui en résulteront. Par contre, si le projet est mieux défini en amont parce qu'il intègre les avis de ladite Commission, il vous sera plus aisé de définir la nature des travaux et de maîtriser les budgets.

**M. le Bourgmestre.**- La Ville a décidé de créer un groupe de travail chargé d'évaluer l'impact urbanistique du projet sur le bâtiment, ses alentours et la place de la Bourse. Il devra tenir compte des remarques formulées par la CRMS.

Un deuxième groupe analyse les aspects juridiques du projet dans le cadre d'un partenariat entre la Ville, la Région et la Fédération des brasseurs.

Un troisième groupe analyse le volet financier du projet, dont les coûts de rénovation du bâtiment et l'exploitation du lieu.

Il est bien entendu qu'un tel projet est porté par un secteur industriel fort de notre pays, mais c'est sa dimension muséale qui a emporté l'adhésion de la Ville. Il ne s'agit pas de faire du bâtiment de la Bourse un « discount de la bière ». La bière est un produit emblématique de notre pays. Les grands groupes brassicoles ne seront pas les seuls représentés : les brasseurs plus artisanaux et locaux le seront aussi.

Le site archéologique et son accès resteront indépendants du futur musée.

**Mme Lemesre,** échevine.- Nous sommes en présence d'un projet touristique associé à l'image de Bruxelles, mais toutes les bières brassées en Belgique seront mises en valeur, avec l'appui des grands brasseurs belges. L'objectif de ce projet est la réaffectation d'un patrimoine en musée de la bière, mais il sera aussi un lieu

de rencontre convivial qui aura un impact sur l'ensemble du quartier, sur les établissements avoisinants et sur l'activité du centre-ville.

**M. le Bourgmestre.**- Outre l'offre muséale et touristique indispensable à notre Ville, ce bâtiment retrouvera son activité et son affluence d'antan.

**M. Ouriaghli,** échevin.- Le maître d'œuvre sera la Régie foncière de la Ville. Les négociations avec les entreprises intéressées auront lieu avant et pendant la procédure de marché.

**M. le Bourgmestre.**- Et le coût figurera parmi les points à négocier.

**M. Ouriaghli,** échevin.- Une telle procédure permet de maîtriser les coûts et de gagner du temps. Le budget est évalué à 30 millions d'euros, dont 6 millions d'investissement par la Ville de Bruxelles, 18 millions de Beliris et 6 millions du secteur privé.

**Mme Nagy.**- Je souhaiterais connaître précisément la structure juridique du projet.

J'entends que sur les 30 millions d'investissement, seuls 6 millions seront apportés par le secteur privé, à savoir des multinationales de la bière.

**M. le Bourgmestre.**- Le plan financier devra prévoir un retour sur investissement pour la Ville. Il n'est pas encore finalisé, mais lorsque nous en disposerons, il sera présenté au Conseil communal. Je rappelle que la Ville est propriétaire du bâtiment. Les partenariats devront être clairement définis.

Je précise que ce ne sont pas les seuls grands groupes brassicoles qui exploiteront le bâtiment, mais bien la Fédération des brasseurs, laquelle représente également les acteurs artisanaux ou locaux.

**Mme Nagy.**- Le lieu devrait accueillir 400.000 visiteurs par an. Une telle affluence aura un impact sur l'habitat du quartier. Cela mériterait une étude.

**M. le Bourgmestre.**- La Bourse ne deviendra pas un immense bistrot ! Il s'agira d'un lieu de dégustation et de présentation des diverses bières, pas de consommation.

**Mme Nagy.**- Nous devons tenir compte de la compatibilité d'un tel projet avec la qualité de l'habitat dans le quartier environnant. Il est évident qu'un afflux de 400.000 visiteurs par an aura des conséquences sur la vie des riverains. Nous attendons des propositions concrètes en la matière. Jusqu'ici, elles n'apparaissent guère dans le projet qui nous est présenté.

**M. Courtois,** échevin.- Je souhaiterais recadrer le débat. Initialement, nous n'étions pas partie prenante de ce projet. L'idée est née du constat suivant : la bière est le produit phare de notre pays, celui qui nous représente le plus à l'étranger. La Fédération des brasseurs n'est pas une entreprise multinationale. Elle nous a proposé la création d'un musée de la bière. Quelle Ville aurait pu rejeter une telle proposition ?

Bien entendu, cela mérite quelques investissements dans le bâtiment de la Bourse, mais, madame Nagy, devons-nous renoncer à tout grand projet pour notre Ville ?

**M. le Bourgmestre.**- La Ville apporte 6 millions, en plus de son bâtiment.

*(Brouhaha)*

**Mme Temmerman.**- Monsieur Ouriaghli, je le répète, ce genre de marché peut donner lieu à des surcoûts.